

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

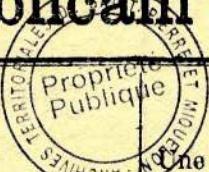
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## POUR LA PATRIE

La Normandie est en fête depuis plusieurs semaines. A la fin de Juillet, c'était la grande semaine maritime au Havre. Aux premiers jours d'août, nous avons eu à Caen de brillantes solennités, dites du « souvenir Normand ». Et le 15 août, à Honfleur, on a célébré avec éclat par des cérémonies retentissantes la mémoire de Samuel Champlain, le hardi navigateur qui découvrit le Canada et fonda la ville de Québec, en juin 1608. Toutes ces manifestations variées d'un même sentiment de reconnaissance pour les ancêtres et de foi dans les destinées du pays témoignent de l'inébranlable attachement des Français au sol natal où s'est déroulée à travers les âges la longue série de faits qui forme la trame de notre histoire. En un mot, ce sont des fêtes patriotiques par excellence, où la religion du souvenir et de l'espérance tient la plus grande place et domine de très haut les autres sentiments de l'âme humaine.

La patrie ! quel plus noble sentiment, d'ailleurs, pourrait inspirer un cœur de Français, un cœur d'homme ! n'est-elle pas le lien supérieur qui unit les enfants nés sous le même ciel et vivant de la même vie ? N'est-elle pas la source la plus profonde de nos joies de citoyens en même temps que le plus puissant motif de solidarité entre habitants d'une même nation ? C'est elle qui excite les dévouements, suscite l'héroïsme, exalte l'amour. C'est par elle que nous nous élevons au-dessus de notre égoïsme natif et que nous concevons un idéal infiniment plus précieux que la réalité humaine. Voilà ce qu'il y a de vraiment sacré dans le sentiment patriotique et qui le fait resplendir au sommet de notre existence morale, dans l'atmosphère pure où brille ce qu'il y a de meilleur en nous.

Et cette vérité d'ordre pour ainsi dire surnaturel et cependant tangible nous apparaît avec une si merveilleuse netteté d'évidence que nous tenons pour des fous plutôt encore que pour des criminels les malheureux — très rares, grâce au ciel — qui osent y contredire.

C'est, en effet, qu'il n'y a pas de vérité qui s'impose à ce point à l'esprit et au cœur tout à la fois, qui parle un langage si prenant et irrésistible et dont l'accent pénètre aussi profondément les consciences. La patrie, même absente — est-ce à des Saint-Pierrais qu'il faut l'apprendre ? — habite l'âme de ses enfants ; et même absente, elle jouit du don de la présence réelle.

C'est le cas des Canadiens dont M. Albert Sorel a parlé dans un éloquent discours à Honfleur le 15 août. « Le Canada, disait l'éminent académicien, est devenu ce que sa naissance le destinait à devenir, un grand pays de Français. Il l'est par ses affections profondes, par tout ce qui fait les nations et tout ce qui crée entre les familles humaines des liens indissolubles et sacrés. Un grand pays de France ! comme nos provinces de Bretagne, de Champagne, de Provence, de Guyenne, d'Auvergne, de Bourgogne, de Lorraine, qui, tout en gardant leur originalité propre, portaient sans cesse leurs regards vers Paris, où aboutissait de même qu'aujourd'hui le réseau des chemins de fer, toute la nervure intellectuelle du pays. Je reconnaissais la France, je reconnaissais aussi et avec la même émotion la France de Normandie. Un voyageur de nos pays, du Cotentin, M. de Beaumont, parcourrait, il y a quelques années, l'Acadie, la France oubliée, et le Canada, la France nouvelle. Il y retrouvait la douceur, mais aussi le mystère du pays normand, une Normandie étrange, où les oiseaux-mouches volaient au printemps sur les lilas en fleurs. Il retrouvait, chez les femmes d'Acadie, la robe de droguet tissée à la maison et le bonnet blanc, au voile noir, qui était la coiffure des bourgeois françaises au temps de Louis XIV. Dans les plaines tragiques où se décidèrent les destinées de l'Acadie, il se croit dans les prairies marécageuses et fertiles, tachetées de flaques d'eau, stagnantes et mourantes au grand jour, splendides quand le soleil couchant les enflamme, et qu'a décrites Barbey d'Aurevilly. »

Aussi, continue M. Sorel, et je ne puis malheureusement que resumer ses belles paroles, qu'il faudrait pouvoir citer toutes, de quel amour les Canadiens

aiment la France. « Ce serait à leurs yeux se déshériter eux-mêmes que d'abandonner l'héritage de la grande nation dont ils sortent ! » Et vraiment on n'a jamais mieux défini qu'en ces mots simples et touchants ce qu'il y a de plus sacré dans l'idée de patrie, dans le sentiment patriotique. Ils nous font toucher du doigt comme une réalité palpable la grandeur de cette solidarité mystérieuse qui unit tous les frères d'une même race, d'un même sol, d'une même nation, et ils nous rendent plus fiers encore, si possible, de prononcer ce doux nom de patrie. . . .

EUGÈNE GRELÉ  
Docteur ès lettres

## LE SYNDICAT DE M. L. LÉGASSE

Nous l'avions dit, le mobile de M. Légasse, en cherchant à former un autre syndicat n'avait d'autre but que d'essayer de désorganiser celui existant.

Pourquoi ? parceque le comité de ce syndicat ne peut pas, et ne doit pas marcher à l'œil de qui que ce soit, encore moins de M. Légasse que de tout autre ; parceque M. Louis Légasse est un dominateur et un monopolisateur, devant qui tout le monde doit s'incliner.

En tout ce qui peut exister d'influencé à untitre quelconque, M. Louis Légasse ne veut trouver qu'un instrument docile à toutes ses volontés bonnes ou mauvaises.

M. Louis Légasse et les siens ont fait partie du syndicat des armateurs à la grande pêche de Saint-Pierre. Pourquoi l'a-t-il quitté ? parceque la direction ne lui allait pas et qu'il pensait donner l'exemple de la désertion.

En effet, ses tout fidèles affiliés lui ont fait ce sacrifice de leur considération sans y attacher plus d'importance ; car il y a des gens qui sont blasés sur tout et pour lesquels de conserver la considération des autres n'a pas de valeur.

Aujourd'hui, M. Louis Légasse, chef suprême de la Morue Française, de son

personnel et de son matériel naval, devait encore avoir plus de poids, ses simples désirs devaient être considérés comme des ordres. Aussi se sont-ils manifestés sous toutes les formes pour arriver à un résultat quelconque nécessité du reste par les circonstances.

Inutile de dire que tous ceux ayant des attaches réelles avec la maison Légasse ont dû former le noyau, de ce nombre sont les premiers dissidents par ordre. Aux autres, on a fait valoir les services rendus ou à rendre. Enfin à la catégorie sur laquelle on ne croyait pas avoir d'influence mercantile, à celle-là on lui a passé la main en faisant miroiter à chaque candidat qu'il était un grand homme réservé aux plus grandes destinées et que ses lumières étaient indispensables à la marche du **grand syndicat**, lequel comprendrait les éléments les plus disparates.

Aussi il y a des présidents, des vice-présidents, des délégués à n'en plus finir, jusqu'à l'étranger; c'est une sorte de distinction honorifique nouvelle qui aura son emblème rouge, jaune ou verte.

Le plus comique de cette organisation est de voir de quel méli-mélo d'intérêts opposés elle est composée: des armateurs groupés dans un syndicat avec leurs patrons de pêche qui ont des intérêts opposés et inconciliables; des acheteurs de morue avec les petits-pêcheurs qui ne demandent qu'à vendre le plus cher possible, quand les premiers ont pour but commercial d'acheter le meilleur marché possible.

Le grand homme, qui s'appelle Louis Légasse, prétend concilier tous ces intérêts qui sont opposés les uns aux autres. Il conciliera à son profit et au détriment des autres, et bien naïfs seront ceux qui supposent que l'on puisse concilier des intérêts aussi divergents.

Tout ce remue-ménage, c'est la baleine qui nous vaut cela. M. Louis Légasse est pénétré des bonnes intentions de M. Angoulvant à son endroit, et il veut enlever le morceau par un bluff de plus qui prouve qu'il a tous les culots.

Le Syndicat des armateurs est opposé à la baleine parce qu'il considère que l'intérêt général risque trop dans une telle aventure. Cela a été également l'opinion de M. Louis Légasse, il l'a déclaré aux gens de l'île aux Chiens dans un moment solennel. Pourquoi a-t-il changé d'avis? Parce que M. Légasse y a intérêt, il le nie pour cacher son jeu.

Voici les intérêts que M. Louis Légasse a personnellement dans cette affaire: d'abord vis à vis de Rismuller. M. Légasse travaille trop à commission pour ne pas continuer. Si quelqu'un osait nous démentir, nous lui objettons la fameuse commission de 12.000 francs arrachée à Jolivet. D'autre part, M. Louis Légasse, à titre personnel, est obligé d'entretenir un gérant et un magasin d'approvisionnement à Miquelon, qui certes ne doit lui rapporter que des pertes et qui disparaît tout en hazardant le tout à Rismuller.

Par ailleurs, il y a à liquider la commandite A. Salomon, dont la désaffection serait un autre profit personnel pour M. Louis Légasse.

Et on ose dire après cela que M. Louis Légasse n'a pas d'intérêt dans l'affaire baleine, ceux-là sont bien naïfs ou bien complaisants.

## UNE TARTINE DE LA VIGIE

La Vigie nous sert en tête de ses colonnes une tartine sur les gouverneurs et l'intérêt général qui, quoique sous la signature de M. Louis Légasse, nous avait déjà été servie sur le même caneva et presque avec les mêmes expressions.

Cette fois-ci encore, le citoyen commissaire et le petit suppléant n'ont pas tapé dans l'œil de M. Légasse et dans celui de son collaborateur. Ce n'est plus le temps, où il y en avait un qui avait son couvert mis à la table du château, même quand la maison Légasse avait des affaires pendantes devant lui. À celui-là, en plus de la table, on lui offrait cheval, voiture, villégiature, bon gîte et le reste.

C'est malheureux de ne pas en trouver un tous les matins dans les mêmes conditions.

Quant à l'intérêt général que plaide la Vigie: quelle blague! Faut-il réellement que ces gens-là se figurent avoir affaire à de parfaits imbéciles. Où un Légasse a-t-il jamais fait quelque chose dans l'intérêt général? Si ce miracle est arrivé, c'est que l'intérêt général et celui de M. Légasse étaient conjoints!

Par ailleurs, soulevez discrètement le voile et vous verrez toujours que l'intérêt Légasse se cache derrière ce que l'on appelle pompeusement l'intérêt général.

Que de bons conseils il donne à M. Angoulvant: point de faiblesse et encore moins de compromission! Et si l'inversion existe grammaticalement, elle existe aussi dans le vrai sous-entendu: pour ces gens-là qui ne sont rien; **quant à moi, je suis l'intérêt général**.

Malgré que M. Légasse soit ici depuis peu de temps, il faut avouer qu'il connaît diablement bien notre gouverneur pour se permettre de dire: il a de la poigne, de l'énergie, de la volonté, c'est bien oratoire et congratulant.

Quant aux **adversaires aveuglés par la haine**, il faut être en bien bonne relation avec ce dernier animal qu'est la haine pour la mettre en évidence à chaque instant.

En somme, ce numéro de la Vigie présente le vrai tempérament de M. L. Légasse, de l'emballément, de l'arrogance et des menaces si on ne courbe pas respectueusement la tête.

L'exécution de la menace, nous la verrons, elle ne nous effraie pas à l'avance quoique nous sachions par expérience que nous aurons affaire à des pauvres diables que l'on aura plus ou

moins alcoolisés pour les inciter à faire le coup.

Cela s'est vu et cela se verra encore, voilà l'apaisement que l'on nous réserve si nous ne voulons pas être honorés de l'aplatissement auquel on nous convie, la menacé à la bouche.

## ESCLAVES ou ENNEMIS

Toujours son amitié traîne un long esc'avage:

En vain on prétendrait n'obéir qu'à demi:  
Si l'on n'est son esclave, on est son ennemi

Ces vers que Racine met dans la bouche du Roi Poros nous sont revenus à la mémoire en lisant la dernière «Vigie» et c'est M. L. Légasse lui-même qui nous a fait penser à Alexandre auquel son humilité ne lui permet pas de se comparer mais qu'il voudrait cependant contrefaire.

Ne nous parle-t-il pas en effet de dénouer un **nœud terrible**, une espèce de **nœud gordien** tout comme Alexandre et, comme le grand conquérant, ne pouvant le dénouer, je trancherai, et tout sera dit!

Helas! M. Légasse vous n'êtes pas Alexandre — quoique vous ayez à peu près l'âge où rêvant de nouvelles conquêtes il mourut d'une fièvre aiguë — Vous n'êtes pas Alexandre non certes, et vous avez cependant quelque chose de commun avec lui . . . l'ambition.

Vous voulez être le maître, vous ne voulez pas être discuté. Celui qui pense comme vous doit **toujours** et en tout penser comme vous, il ne peut avoir une minute d'indépendance . . . c'est un **esclave**; ou alors s'il s'entête à ne pas penser comme vous, s'il a une opinion à lui, s'il discute, c'est un **traître**, vous le rejetez de l'autre côté, ou c'est un **ennemi**.

Voilà pourquoi nous n'avons pas crû à l'apaisement que vous prêchiez le 13 août, voilà pourquoi aussi, vous donnant à vous-même le plus formel démenti, vous avez dès le numéro suivant commencé votre campagne d'intimidation et voilà pourquoi nous avons dit que le mot **apaisement** devait se traduire par **aplatissement**.

Oui, ce que vous voulez c'est la soumission passive de tous.

C'est le gouverneur marchant à votre remorque, les magistrats, les fonctionnaires de tous ordres et de tout grade se faisant petits et tremblants devant vous, c'est la foule des timides et des faibles s'écartant respectueusement à votre approche, c'est la population toute entière fanatisée par un clergé dirigé par votre frère, que vous voulez voir agenouillée devant vous!

Que vous importe l'intérêt général, le bien-être, la concorde, la paix? Ce qu'il vous faut c'est dominer, c'est être obéi . . . sans cela, gare!



Propriété  
Publique Nos adversaires n'ont pas « le monopole de la force, du droit . . . des influences ministérielles . . . » c'est vous qui l'écrivez et cela signifie: Gouverneur, sachez que je puis vous faire rappeler, fonctionnaires, apprenez que je puis vous faire révoquer, vous tous qui voulez me contredire, vous qui êtes mes adversaires, soyez solides ou je vous briserai! Car il n'y a pas de milieu, il faut être avec moi ou contre moi: Esclave ou ennemi!

## ENCORE ET TOUJOURS DES MENACES

Dans son dernier numéro, M. Louis Légasse se laisse aller à son emballement des grands jours, il y met toute l'arrogance dont il se sent capable.

Après les injures grossières de son Poirier-Bottreau, c'est maintenant le tour des menaces et c'est sûr les marins que l'on compte pour les exécuter après les y avoir incités et excités.

Quoique nous sachions à quel genre d'hommes nous aurions affaire, car nous savons par quelles surexcitations alcooliques on procède pour arriver à la mise à exécution de ces menaces, nous n'en avons cure et nous ne saurions mieux faire que de flétrir à l'avance de tels procédés qui démontrent quel apaisement hypocrite et brutal on veut nous offrir.

Si c'est vraiment par des intimidations de ce genre que l'on compte nous en imposer en 1905, il faut bien convenir que les moyens à employer sont bien primitifs et surannés.

Quant à l'épatement du Réveil au sujet de la réception faite au Monseigneur de la famille, il en existe un, celui de voir deux Légasse mendier sans vergogne les poignées de main et les coups de chapeau des uns et des autres, de prendre pour des manifestations, et ceux qu'ils obtenaient forcément dans des conditions aussi déplorables, et ceux auxquels il n'était même pas répondu.

Tout cela du bluff à outrance, comme d'aller faire des visites incessantes aux petits-pêcheurs pour leur promettre avec bonhomie des pêches miraculeuses à la condition d'avoir confiance dans leurs prêtres et en Dieu.

Quelle simplicité de propagande cléricale, elle nous en remet une autre en mémoire qui aurait été plus bruyante et qui consistait à solliciter de l'un de nos commandants de station navale, anquel M. l'abbé Légasse était allé faire visite entouré de ses vicaires, de recevoir les coups de canon de salutation accordés à un vrai évêque. La raison invoquée pour obtenir cet honneur suprême était que cela ferait grand plaisir à la population catholique de

nos îles de savoir son curé entouré de tant de démonstrations honorifiques.

Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier tous ces actes d'humilité chrétienne qui cadrent si bien avec les menaces dont nous sommes accablés dans les colonies de la Vigie; et tout cela parce que nous ne voulons pas courber l'échine, ni endosser la livrée que tant d'autres semblent être heureux de porter sans considération de ce que l'on pense de leur servilité.

## BALEINE ET FRIGORIFIQUE

Il nous revient par le dernier courrier qu'une maison de Paris, patronnée par M. Louis Légasse, serait en train de solliciter une grosse subvention pour établir un frigorifique à Saint-Pierre.

Pour le moment, on ne parle que d'un 1<sup>er</sup> versement de 500.000 francs plus une subvention annuelle de 100.000 francs.

Comment décentment M. L. Légasse peut-il patronner une pareille entreprise financière, car ce n'est que cela, quand d'un autre côté il dépense tous ses efforts en manœuvres plus ou moins avouables afin de nous faire imposer l'usine de baleine de l'allemand Rismuller, qui immanquablement comme en Norvège, comme à Terre-Neuve doit faire disparaître la boëtte de Miquelon. Et alors!

Où M. Louis Légasse prendra-t-il la boëtte qu'il compte faire congeler dans ce frigorifique?

Frigorifique et baleine nous apparaissent bien nettement comme deux spéculations financières à gros bénéfices qui viendraient s'ajouter à celle du service postal que nous payons déjà.

Avant nous, le gouverneur Cousturier avait flairé qu'il y avait du Légasse sous cette entreprise de frigorifique, notre devoir est de la dénoncer aux contribuables clairvoyants, qui ne sont disposés ni à favoriser ni à payer de telles spéculations.

A l'encontre de ces projets trop grandioses et trop irréalisables, nous savons que le département des pêcheries des Etats-Unis serait disposé à créer ici un de ces frigorifiques dont les Etats-Unis ont la spécialité, et serait aussi disposé à l'alimenter de boëttes à l'aide de leurs navires à installation réfrigérante.

Voilà ce que nous reconnaissions de pratique dans son application sans qu'il en coûte un sou à d'autres qu'aux armateurs qui en profiteront par l'achat de la boëtte dont ils se feront besoin.

## LA BALEINE A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE ST-MALO

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la protestation que la chambre de commerce de Saint-Malo vient d'émettre sur la proposition de M. Edmond Saint-Mieux, vice-président de cette assemblée:

*La chambre de commerce, vu les observations présentées par M. le président de la chambre de commerce de Saint-Pierre et Miquelon et par le comité central des armateurs de France, en ce qui concerne l'établissement d'une usine à baleines à Miquelon près de St-Pierre; considérant que ces usines infectent les fonds de pêche à de grandes distances; que divers gouvernements (Norvège Canada) se sont opposés à des concessions de ce genre; que l'autorisation demandée pour Miquelon est sollicitée par les mêmes personnes qui ont vu leur demande rejetée pour St-Pierre en 1903; considérant qu'en raison du Bait-Bill, l'armement français ne doit négliger aucun moyen de conserver les poissons-appâts à proximité des lieux de pêche;*

*Proteste énergiquement contre toute autorisation de création à Miquelon d'une usine d'huile de baleine, et décide de prier les représentants des ports intéressés de s'unir pour faire une démarche en ce sens près de M. le ministre des colonies.*

Nos lecteurs verront par cette délibération de la chambre de commerce de Saint-Malo, composée d'hommes éminents et compétents en affaires de commerce et de pêche, que l'on ne peut les accuser de parti-pris comme certains le font ici de nos revendications en faveur de l'intérêt général.

## LE VOYAGE DE M. ANGOULVANT à TERRE-NEUVE

Les journaux de France ont fait état, (et cela devait être, étant donnée la disposition des esprits) de la visite de M. le gouverneur Angoulvant à Saint-Jean de Terre-Neuve.

« Le Phare de la Loire » énonce qu'il y a été discuté de l'amélioration du commerce et des relations diplomatiques des deux colonies.

Comme bien d'autres, nous nous demandons où sont ces améliorations du commerce et où gisent les relations diplomatiques entre Saint-Jean et Saint-Pierre.

Quant aux 200 ans qu'un fonctionnaire français n'avait fait visite à Saint-Jean, ce n'est là qu'une erreur typographique d'un zéro multiplicateur en trop.

Voici du reste en quels termes le Phare de la Loire s'exprime :  
**L'entente cordiale... L'amélioration du règlement**

**Saint-Jean-de-Terre-Neuve.** — Le gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon, M. Angoulvant arrivera demain à bord du croiseur français « Troude » pour visiter le gouverneur de Terre-Neuve, Sir William Mac Gregor.

Il discutera les propositions pour l'amélioration du commerce et les relations diplomatiques entre la colonie française et la colonie anglaise.

C'est la première fois de 200 ans qu'un fonctionnaire français visite Terre-Neuve et ceci montre combien les relations se sont améliorées entre l'Angleterre et la France dans cette partie du monde.

## Coup de vent de nord-est

Dimanche, lundi et mardi, un coup de vent de nord-est a soufflé en tempête et est venue se tuer dans une saute de vent au sud-ouest qui a déchainé la mer par le choc des lames se heurtant à la rencontre de l'une contre l'autre.

Dès mercredi matin, les goëlettes ayant éprouvé des pertes sur le banc de Saint-Pierre sont rentrées, les unes ayant perdu leurs lignes, les autres leur câble, certaines jusqu'à leurs doris euelevés par un coup de mer.

Jeudi la goëlette La France, armateur M. Leborgne, rentrait au barachois remorqué par le vapeur Laborieux qui était allé depuis le matin à sa recherche à plus de dix huit milles. On savait que la France était désemparée de son gouvernail et qu'elle avait eu un homme enlevé.

Espérons que là se borneront les mauvais résultats de ce coup de vent dont la durée de près de trois jours a surtout fait éprouver les nombreuses pertes connues jusqu'à ce moment.

## NAUFRAGES

Cette dernière quinzaine vient de se signaler par plusieurs naufrages dont deux sur les côtes de Langlade :

A l'Est, le trois mats anglais Flora s'est enlisé dans les dunes de Langlade. Son chargement se composait de fûts vides destinés à l'usine de Baleina. Ces pétroliers ont été achetés pour compte de M. Rismuller et ont pris le chemin de l'usine de Saint-Laurent.

Les objets sauvetés et le navire ont été vendus par les soins de M. Georges Frecker agent des Assurances.

Du côté de l'Ouest, le trois mats Norvégien Ilmatare s'est mis au plein avec un chargement de madriers à destination de l'Europe. Le navire a été complètement disloqué dans la tempête de dimanche à mardi, et la vente en a été effectuée en même temps que son chargement jeudi sur le lieu du sinistre.

Par Emilie Andréa, l'équipage de la Reine des Anges, armateur M. Louis Hubert, a été rapatrié à Saint-Pierre. Cette goëlette s'était perdue à la suite d'une voie d'eau et l'équipage avait été déposé à Sydney par un américain.

Dans l'après-midi de mercredi, la Maria de Cancale rapatriait l'équipage du Boieldieu qui s'était perdu par voie d'eau la veille du coup de vent.

## ANNONCES & AVIS

### Dissolution de Société

Par acte sous seings privés en date du 8 décembre 1904,

M. Remy Chuinard, armateur, demeurant à Granville;

M. Ernest Jouault, armateur, demeurant à Granville;

M. Olivier Quédinet, commerçant, demeurant à Saint-Pierre,  
sont convenus que la société de commerce en nom collectif ayant son siège social à Saint-Pierre, au domicile de R. Chuinard, sous le nom de R. Chuinard et C<sup>e</sup>, formée entre les dits par acte sous seings privés en date du 20 septembre 1901, et qui devait expirer le 10 novembre 1911, sera dissoute à partir du 10 novembre 1905.

MM. Chuinard et Quédinet sont chargés de la liquidation de la dite société, et de la publication du présent avis.

Saint-Pierre. Pour extrait conforme,

L. GUILLAUME

## A VENDRE ou A LOUER

Une MAISON à étage, cave et grenier, ayant cour et jardin, eau de source dans la cave, sise au coin des rues du Barachois et Boursaint.

S'adresser à M. René Collet.

## A VENDRE

Comestibles divers.—Vins en bouteilles.—Parfumerie.—Articles de pharmacie.—Livres de médecine.—Ustensiles de cuisine, linge de corps, de chambre à coucher, de table et de toilette.—Une machine à coudre etc. etc.

Ustensiles, linge et livres sont neufs.

S'adresser à M. Th. CLÉMENT

ROUTE DE GUEYDON

## AVIS

Le soussigné, représentant des Corderies de la Seine, a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions :

**Câbles manille et acier; funin manille, goudronné; rides, ralingue, coco, lignes de loch, drisses de pavillon, chanvre blanc, lignes de pêche, orains, avançons, remorques coco et manille, lignes amarrages acier et funin, taraud pour câbles, étamine, fil à voiles.**

E. BENATRE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.